

Productions florales

OBJECTIFS :

Permettre une insertion dans la vie professionnelle (voir métiers envisagés) ou la poursuite d'études (certificats de spécialisation, éventuellement BTS).



MÉTIERS POSSIBLES :

- Ouvrier hautement qualifié
- Chef de culture
- Technicien horticole
- Chef d'entreprise



**Votre formation est découpée en modules :
8 modules technologiques et professionnels ,
6 modules d'enseignement général
et 4 modules scientifiques.**

Modules technologiques et professionnels

- Économie et politique des productions
- Gestion d'un atelier de production horticole
- La plante, le sol, le climat
- Technologies horticoles
- Les végétaux et produits horticoles
- Préparation des produits horticoles à la vente
- Conduite de production de plein champ
- Conduite de production sous abri



Modules de matières générales

- Français
- Anglais ou Allemand
- Sport
- Education Socioculturelle
- Histoire – géographie
- Hygiène et sécurité

Modules scientifiques

- Mathématiques - informatique
- Biologie - écologie
- Chimie et sciences du sol
- Sciences techniques et économiques



INFOS PRATIQUES :

La formation est possible sur 1 an ou 2 ans selon les diplômes obtenus préalablement, elle se déroule avec les apprentis.

- **Durée** : 1500 heures en centre (40 semaines) + stage en entreprise.
- **Dates** : de septembre 2012 à juin 2013.
- **Nombre de places limitées**
- **Lieu** : Rouffach.
- **Niveau** : diplôme d'état de niveau 4, homologué par le Ministère de l'Agriculture.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Justifier d'un **niveau BEP, BEPA** ou d'une **seconde**
- Avoir une **expérience dans le secteur de la production florale** ou réalisation d'un **Essai en Milieu du Travail** (bilan à retourner au CFPPA et justificatifs d'expérience professionnelle à fournir)
- Financement de la formation continue (contrat professionnalisation, congé individuel de formation, demandeur d'emploi...)

Des réunions d'information sont régulièrement organisées par le CFPPA de Rouffach.
Renseignements et inscription au 03.89.78.73.07

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME :

- Le **BAC Professionnel Productions Florales** s'obtient pour moitié à partir des **notes obtenues en C.C.F** (en cours de formation) et pour moitié à partir des **résultats obtenus aux épreuves terminales**.